

PROCES-VERBAL DU MARDI 28 JANVIER 2025 – 19 h 30

	Norguet Sylvie Président de séance	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Breton Patrice
Présent	X	X	X	X	X
	Lucas Thierry	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Wojnar Loïc
Présent	X	X	X	X	X
Excusé					
Pouvoir				Pouvoir à Mme Norguet	

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal séance du 26 novembre 2024
- 3) Motion Ecole
- 4) Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)
- 5) Médiation Préalable Obligatoire – renouvellement convention avec le CDG de Loir-et-Cher
- 6) Débat d'Orientation Budgétaire (vote des subventions 2025, vote des taux 2025, dossier demandes de subventions DDSR 2025 – FACIL 2025 - travaux de voirie
- 7) Questions diverses (date vote compte administratif 2024, budget primitif 2025)

1) Désignation secrétaire de séance

Madame Martine CORBIN est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal séance 26 novembre 2024

Les membres présents approuvent la séance du 26 novembre 2024

3) Motion Ecole

Madame le Maire informe que l'inspectrice d'académie l'a informée ce jour de la fermeture d'une classe sur le SIVOS Marcilly-en-Beauce Villerable Villiersfaux puis expose au conseil municipal les rencontres entre les élus du SIVOS de Marcilly en Beauce, Villerable et Villiersfaux, les Maires des trois communes, l'Inspectrice de Circonscription, la Conseillère aux Collectivités Locales et le Sous-Préfet.

Ces réunions avaient pour objet d'évoquer l'avenir des écoles de notre territoire dans un contexte d'alerte de fermeture d'une des 4 classes du regroupement, alerte due à la baisse démographique.

Considérant que les prévisions annoncées sur le territoire n'indiquent pas une baisse des effectifs mais une stagnation (69 élèves pour 2024-2025 vs 68 pour 2025-2026).

Considérant que les élus communaux ont toujours fait preuve de volontarisme pour améliorer l'accueil des enfants, de leurs professeurs et du personnel intercommunal attaché à la vie scolaire, et ainsi, accompagner le travail pédagogique de l'Education Nationale :

- Dans la mise en place d'un accueil périscolaire
- Dans le maintien du transport scolaire
- Dans le maintien du droit d'accès à l'école de proximité dans le respect des rythmes de l'enfant
- Dans l'investissement dans du matériel pédagogique moderne et adapté aux usages pédagogiques actuelles
- Et avec les constructions récentes d'une école de 2 classes à Marcilly en Beauce et une école maternelle à Villiersfaux avec salle de motricité ayant nécessité un effort financier pour chacune de ces communes

Considérant qu'une suppression de classe au sein du RPI aurait pour conséquence d'augmenter le nombre de niveaux par classe alors que certaines situations nécessitent un encadrement pédagogique adapté

Après avoir voté (1 contre, 9 pour), le conseil municipal de Villiersfaux réaffirme sa détermination :

- Pour maintenir l'organisation scolaire actuelle sur le territoire du SIVOS de Marcilly en Beauce, Villerable et Villierfaux soit une école en fonctionnement dans chacune des trois communes,
- Pour une école de qualité et de proximité
- Tout en s'inscrivant dans une réflexion future à mener sur l'Ecole Rurale de demain.

4) Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Nous avons reçu un mail de la Préfecture incitant les communes à définir les zones d'accélération des énergies renouvelables suite à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 en particulier son article 15 qui permet aux communes de définir, après concertation avec les administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. La commune n'a pas d'espaces propices pour définir des zones. Après avoir débattu sur ce sujet, le conseil municipal décide de ne pas définir de zones.

5) Médiation Préalable Obligatoire – renouvellement convention avec le CDG de Loir-et-Cher

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de médiation préalable obligatoire (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027) avec le Centre de Gestion de Loir-et-Cher afin de procéder à une médiation en cas de litige entre les élus et les agents communaux. Le rôle du médiateur est de trouver une médiation, si les parties ne parviennent pas à un accord, le juge sera saisi. Le coût de l'intervention d'un médiateur est de 400 € (la commune ne paie que si nous le faisons intervenir).

6) Débat d'Orientation Budgétaire (vote des subventions 2025, vote des taux 2025, dossier demandes de subventions DDSR 2025 – FACIL 2025 – travaux de voirie

- Vote des subventions 2025

	2025		2025
Ass. Secrétaire mairie	15.00	Ass. Alzheimer 41	20.00
ADMR VENDOME (ménage)	70.00	Aéromodèle Club de la Brisse	250.00
ADMR MONTOIRE (repas à domicile)	70.00	Conciliateur de justice	30.00
Amicale Laïque Villerable	300.00	Fondation du Patrimoine	55.00
Chambre des Métiers Joué les Tours	80.00		

- Vote des taux 2025

Le conseil municipal décide de maintenir les taux 2024 ne connaissant pas encore l'augmentation des bases de l'Etat.

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 % - Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti % : 13,65 %

- Demandes de dossiers de subvention 2025 pour travaux voirie (DDSR).

Madame le Maire liste les principales dépenses et recettes déjà connues pour 2025

Dépenses

Pour les travaux de voirie retenus lors du précédent conseil municipal, la maîtrise d'œuvre sera assurée par le cabinet Viatic (6100 € HT – 7320 € TTC). L'estimation des travaux de voirie 82 000 € HT (98 400 € TTC).

Le conseil municipal demande à Mme le Maire de déposer le dossier de demande de subventions 2025 pour la DDSR.

Voie en attente (carrefour de la rue de la Brisse) devis accepté 7045 € HT – passage piétons 230 €. Poteaux de signalisation directionnels (mairie école, terrain jeux) 474 €

Recettes

FCTVA sur travaux 2023 : investissement 53658.18 € - fonctionnement 1850.05 €.

Redevance France Telecom pour un montant de 765.35 €

7) Questions diverses

- ↪ Vote du CFU, du CA 2024, du BP 2025 le mardi 4 mars 2025.
- ↪ M. Desvaux donne un compte-rendu de la dernière réunion Val Dem. Les déchets des bacs violets diminuent alors que les déchets des bacs jaunes augmentent.
- ↪ Un administré demande que la haie du terrain communal route d'Ambloy soit taillée et demande qu'une bande de terre soit déclassée au vue des racines. Le conseil municipal charge Mme le Maire de demander un devis pour la taille et les renseignements pour le déclassement.
- ↪ M. Breton Patrice informe le conseil municipal que l'Association Foncière de Villiersfaux va être dissoute et transformée en association loi 1901.
- ↪ Un administré demande du voutré pour mettre impasse du bourg. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Séance levée à 22 h 30
La secrétaire de séance
Martine CORBIN



Le Maire,
Sylvie NORGUET

